# Journal Officiel de la Nouvelle-Calédonie

N° 2026-00550 **Publié le 5 novembre 2026**


## Arrêté individuel du 18 septembre 2026

### relatif à la nomination de Mme Laure Naser en qualité de rédacteur d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie

**Le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 230 du 13 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2023-3828 du 24 novembre 2023 de la ville de Nouméa portant détachement de madame Laure Naser auprès de l'université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2025-2152 en date du 23 septembre 2025 de la ville de Nouméa portant renouvellement du détachement de Madame Laure Naser auprès de l'université de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la liste d'aptitude du 28 novembre 2025 pour l'accès au corps des rédacteurs du cadre d' administration générale de la Nouvelle-Calédonie par le biais du concours interne pour l'année 2025 ;

Vu l'avis de vacance de poste n° OF-2026-05-253/SR du 19 mai 2026 ;

Vu la candidature de Mme Laure Naser en date du 26 mai 2026 ;

Vu la demande détachement de longue durée de l'agent en date du 7 août 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par l'employeur d'origine en date du 27 août 2026 ;

Vu l'avis favorable émis par l'employeur d'accueil en date du 21 août 2026 ;

Vu l'attestation de prise en charge des cotisations de la caisse locale des retraites de Nouvelle-Calédonie en date du 3 septembre 2026 ;

Vu le courrier en date du 11 septembre 2026 par lequel la présidente de l'université de la Nouvelle-Calédonie sollicite la nomination de Mme Laure Naser à compter du 1er octobre 2026,

**ARRETE**

**Article 1er :** A compter du 1er octobre 2026, Mme Laure Naser est :

- 1° nommée en qualité de rédacteur d'administration générale au grade normal du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2° classée au 3ème échelon de son grade ;
- 3° soumise à un stage probatoire d'une durée d'un an ;
- 4° placée en position de détachement de longue durée pour servir sous l'autorité de la présidente de l'université de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée d'un an.

**Article 2 :** Conformément aux dispositions de l'article R. 212-5-4 du code des pensions de retraites des fonctionnaires de Nouvelle-Calédonie, l'agent reste affilié au régime de retraite de la caisse locale de retraites de Nouvelle-Calédonie.

**Article 3 :** Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "*Télérecours citoyens*" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera notifié à l'agent, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

*Pour le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et par délégation Chef du service de la gestion des carrières des fonctionnaires de la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie*

*PASCHALE KELLY*